

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 727 683

(21) N° d'enregistrement national : 94 14881

(51) Int Cl⁶ : C 08 F 2/54, H 01 J 33/00, B 29 C 35/08

CETTE PAGE ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 05.12.94.

(71) Demandeur(s) : AEROSPATIALE SOCIETE
NATIONALE INDUSTRIELLE SOCIETE ANONYME —
FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : PERILLEUX PHILIPPE JEAN PIERRE.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 07.06.96 Bulletin 96/23.

(73) Titulaire(s) :

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : Se reporter à la fin du
présent fascicule.

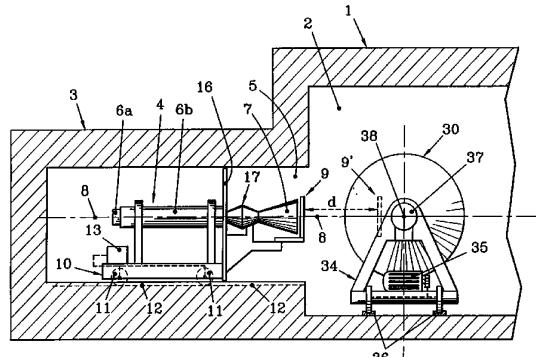
(74) Mandataire : CABINET THEBAULT SA.

(54) **INSTALLATION DE POLYMERISATION PAR IONISATION DE STRUCTURES NOTAMMENT DE DIMENSIONS
IMPORTANTES CONSTITUEES PRINCIPALEMENT DE MATERIAUX COMPOSITES.**

(57) - L'objet de l'invention est une installation de polymérisation par ionisation de structures en matériaux composites.

- L'installation comprend un générateur d'électrons (4) disposé dans une casemate (3) et comprenant un accélérateur linéaire (6) muni d'un cornet (7) et des moyens de servitude dudit accélérateur, une cible (9) de conversion du faisceau d'électrons en rayonnement X et une cellule d'irradiation (2) et est caractérisée en ce que l'ensemble accélérateur (4) -cornet (7) -cible (9) et une partie au moins des moyens de servitude (14,15) est embarqué sur une plate-forme (10) mobile dans la casemate (3) en direction de la cellule d'irradiation (2) et en ce que l'équipage mobile ainsi constitué est muni, sur sa face frontale tournée vers la cellule d'irradiation (2), d'un bouclier de radio-protection (16) susceptible de se déplacer dans un passage (5) ménagé dans une paroi de séparation entre la cellule d'irradiation (2) et la casemate (3), le contour du bouclier étant adapté à la section dudit passage en sorte de ne laisser subsister entre ledit contour et ledit passage qu'un intervalle aussi réduit que possible.

- Application à la polymérisation de structures en matériau composite.



FR 2 727 683 - A1



**INSTALLATION DE POLYMERISATION PAR IONISATION DE
STRUCTURES NOTAMMENT DE DIMENSIONS IMPORTANTES
CONSTITUEES PRINCIPALEMENT DE MATERIAUX COMPOSITES**

La présente invention se rapporte à une installation de polymérisation par ionisation de structures, notamment de dimensions importantes, constituées principalement de matériaux composites et plus précisément d'irradiation par 5 rayons X ou électrons des résines entrant dans la composition des matériaux composites, en particulier, bien que non exclusivement, de pièces complexes de révolution telles que par exemple des enceintes ou réservoirs cylindriques à extrémités hémisphériques ou analogues.

On sait déjà depuis plusieurs années traiter des pièces en matériau composite constitué de fibres, tissus, feutres en verre, Kevlar, carbone et autres matériaux, d'une résine radiodurcissable et d'éléments d'assemblage et/ou d'inserts notamment métalliques ou autres types de matériaux, ledit 15 matériau composite pouvant présenter une forte épaisseur, en soumettant ce matériau à une irradiation par un rayonnement électronique ou X afin de polymériser ou réticuler la résine sans échauffement.

Pour plus de détails sur une telle technique, on pourra 20 se reporter utilement au brevet européen EP-0.165.118 déposé au nom de la Demanderesse et plus particulièrement destiné au traitement de pièces de révolution allongées telles que des tubes.

Ce document décrit en particulier une installation de 25 polymérisation/réticulation comprenant des moyens pour produire un faisceau d'électrons, des moyens pour diriger le

faisceau d'électrons vers la pièce à traiter, une cible apte à engendrer sous l'action du faisceau d'électrons un rayonnement X, des moyens pour placer la cible sur la trajectoire des électrons ou en dehors de celle-ci afin 5 d'irradier la pièce respectivement avec un rayonnement X ou avec un rayonnement électronique et des moyens pour effectuer un mouvement relatif entre le faisceau irradiant et la pièce afin que celle-ci soit soumise en tout ou partie à l'action de l'un desdits rayonnements.

10 Le mouvement relatif en question consiste en un déplacement de la pièce suivant son axe, horizontalement et orthogonalement à l'axe du faisceau irradiant, combiné à une rotation de la pièce autour de son axe.

Par ailleurs, les doses nécessaires à l'irradiation de 15 la résine du matériau composite de la pièce en vue de sa polymérisation étant fonction dans le cas du rayonnement X de la distance entre la cible et la pièce, il est prévu de régler cette distance et, ce, notamment pour optimiser le temps de polymérisation.

20 Deux modes d'action sont envisagés : la pièce est placée de manière à pouvoir être rapprochée ou éloignée de la cible, ou bien l'axe de la pièce est maintenu fixe et la cible est déplacée en direction de la pièce.

Dans l'installation décrite et représenté dans EP 25 0.165.118, le générateur d'électrons est monté fixe dans sa casemate de protection, le canon à électrons étant disposé verticalement et tourné vers le sol. Le cornet de balayage du générateur traverse par une fenêtre un bouclier horizontal séparant ladite casemate de la cellule d'irradiation sous- 30 jacente dans laquelle se déplace la pièce à irradier, portée par un chariot approprié.

La pièce, un tube allongé en matériau composite, peut défiler sous le cornet du générateur, une cible de conversion étant interposée entre ce cornet et la pièce 35 lorsque l'on veut irradier cette dernière avec un rayonnement X.

Conformément au second mode de réglage de la distance entre cible et pièce, la cible escamotable est en outre montée mobile suivant l'axe du faisceau irradiant.

40 Si un tel montage permet de mieux régler les doses

d'irradiation nécessaires en particulier en cas d'épaisseur importante de matériau composite, et est adapté au type de pièce à traiter, à savoir des pièces tubulaires, il présente néanmoins deux inconvénients majeurs.

5 D'une part, il oblige à une modification de la concentration du faisceau d'électrons frappant la cible lorsque la distance entre celle-ci et la fenêtre de sortie du cornet est modifiée.

En effet, le faisceau d'électrons tel que 10 géométriquement défini par la fenêtre de sortie du cornet est légèrement divergent en sorte qu'un éloignement de la cible entraîne une diminution corrélative de la concentration du faisceau d'électrons sur la cible et donc de l'intensité du rayonnement X engendré.

15 Pour remédier à cela, on pourrait dimensionner en conséquence la cible, mais l'accroissement de la surface de la cible trouverait rapidement ses limites, d'une part, au point de vue géométrique et, d'autre part, au point de vue mécanique, car il se pose des problèmes de refroidissement et 20 de tenue de la cible qui est une plaque mince soumise sur sa face interne à un refroidissement et à un vide poussé.

Par suite, on ne peut pas se permettre un grand débattement de la cible autour de sa position optimale par rapport au cornet, sauf à utiliser un accélérateur 25 d'électrons surpuissant, ce qui n'est pas non plus satisfaisant.

L'obligation de correction de la concentration corrélative du faisceau d'électrons sortant du cornet rend donc plus complexe et délicate la gestion des moyens 30 d'asservissement du dispositif d'irradiation.

D'autre part, les limites pratiques du déplacement de la cible relativement au cornet réduisent considérablement les capacités du dispositif d'irradiation.

Si ce dernier peut convenir pour traiter des pièces 35 tubulaires du type représenté dans le document cité plus haut dont les parties composites se situent dans une fourchette de distance vis à vis du cornet relativement étroite, encore que, d'une pièce à une autre, il faille modifier ou régler le système de montage sur le chariot de déplacement pour 40 positionner correctement les parties composites en

éloignement vis à vis du cornet qui est fixe, ledit dispositif d'irradiation ne peut traiter des pièces dont la géométrie est telle que les parties en matériau composite se situent dans une plage d'éloignement par rapport à l'axe de 5 la pièce très importante, ce qui est par exemple le cas des parties d'extrémités bombées, hémisphériques ou autres, des enceintes ou réservoirs évoqués plus haut.

Certes, dans un tel cas, la difficulté pourrait être surmontée en prévoyant, en plus de la mobilité de la cible 10 par rapport à la pièce, une mobilité, dans l'axe du faisceau irradiant, de la pièce sur son chariot transporteur.

Malheureusement, une telle solution rend encore plus complexe, coûteuse et délicate à asservir l'installation d'irradiation, car il faut de surcroît concevoir des chariots 15 transporteurs spéciaux et les asservir en conséquence pour ce qui concerne l'éloignement de la pièce vis à vis du générateur à électrons.

La présente invention vise à pallier les inconvénients d'un tel dispositif d'irradiation en le perfectionnant afin 20 de le rendre capable de traiter notamment des pièces de révolution de dimensions importantes et présentant des parties en matériau composite se trouvant dans une plage d'éloignement par rapport à l'axe de la pièce très importante, telles que des enceintes ou réservoirs 25 cylindriques à extrémités bombées dont la paroi ou partie de paroi en matériau composite, non seulement peut présenter une épaisseur évolutive, mais peut se situer à une distance de l'axe de plusieurs dizaines de centimètres ou seulement de quelques centimètres, selon que l'on considère respectivement 30 la virole cylindrique ou la zone polaire des extrémités bombées.

A cet effet, l'invention a pour objet une installation de polymérisation par ionisation de structures notamment de dimensions importantes, constituées principalement de 35 matériaux composites, comprenant :

- un générateur d'électrons disposé dans une casemate et comprenant un accélérateur linéaire muni d'un cornet à fenêtre d'irradiation et des moyens de servitude dudit accélérateur,
- 40 - une cible de conversion du faisceau d'électrons en

rayonnement X montée escamotable de façon à s'interposer ou non dans le faisceau de sortie dudit cornet,

- une cellule d'irradiation contenant la structure à traiter,

5 - et des moyens de support-présentation de ladite structure en regard du faisceau d'électrons ou du rayonnement X,

caractérisée en ce que l'ensemble accélérateur-cornet-cible et une partie au moins des moyens de servitude est embarqué

10 sur une plate-forme mobile dans la casemate en direction de la cellule d'irradiation et suivant un axe horizontal parallèle à l'axe du faisceau engendré par l'accélérateur et en ce que l'équipage mobile ainsi constitué est muni, sur sa face frontale tournée vers la cellule d'irradiation, d'un

15 bouclier de radio-protection susceptible de se déplacer dans un passage ménagé dans une paroi de séparation entre la cellule d'irradiation et la casemate, le contour du bouclier étant adapté à la section dudit passage en sorte de ne laisser subsister entre ledit contour et ledit passage qu'un

20 intervalle aussi réduit que possible.

De préférence, une légère surpression en air neuf est créée dans la casemate afin d'éviter l'entrée de composés nitriques en provenance de la cellule d'irradiation, éventuellement des régllettes de réglage d'écartement entre le

25 bord périphérique du bouclier et la paroi dudit passage, étant montées sur le bouclier, afin d'ajuster ledit écartement aux particularités dimensionnelles de ladite paroi.

Le bouclier est avantageusement formé de plusieurs

30 parties de caractéristiques, notamment d'épaisseur, variables et géométriquement agencées en sorte de protéger vis à vis du rayonnement X et/ou du rayonnement électronique rétro-diffusé, chaque zone sensible dudit équipage mobile selon son degré de sensibilité et, ce, afin de réduire le plus possible

35 le poids dudit bouclier.

L'installation de l'invention est particulièrement adaptée à l'irradiation de structures allongées de révolution et de dimensions importantes, notamment des structures de formes générales cylindriques à extrémités bombées.

40 Ces structures sont avantageusement placées sur un

chariot susceptible de se déplacer dans la cellule d'irradiation de façon que la structure défile devant le cornet de l'accélérateur suivant un mouvement combiné de translation dans l'axe de la structure, cet axe demeurant 5 horizontale et perpendiculaire et de rotation de la structure autour de cet axe sur son chariot porteur, à la manière connue.

Ainsi, sans avoir à translater latéralement la structure ou son chariot, la cible d'irradiation en X peut être 10 approchée au plus près notamment des parties bombées d'extrémité, de manière efficace et sans avoir à faire de correction compensatoire sur le faisceau d'électrons puisque la distance entre la fenêtre de sortie du cornet de l'accélérateur et la cible n'est pas modifiée.

15 L'équipage mobile d'irradiation peut ainsi, à titre d'exemple se déplacer en translation en direction de la structure à traiter, sur une distance de 2,5 mètres ce qui permet d'irradier des structures, notamment de révolution, présentant le long de leur axe des différences de diamètre 20 externe ou interne très importantes.

Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, l'ensemble formé par le cornet de l'accélérateur et la cible est monté de façon à pouvoir pivoter autour de l'axe du faisceau d'électrons engendré, de préférence de part et 25 d'autre d'une position dite d'origine correspondant à la position verticale de la fenêtre de sortie du cornet et d'une amplitude d'au moins 90°.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de 30 l'installation selon l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard des dessins annexés sur lesquels :

- Figure 1 est une vue générale schématique de dessus d'une installation selon l'invention ;
- 35 - Figure 2 est une vue en élévation latérale de l'équipage mobile de l'installation ;
- Figure 3 est une vue de face d'un mode de réalisation d'un bouclier, monté sur l'équipage mobile ;
- 40 - Figure 4 représente une vue de dessus du dispositif

- de la figure 3 suivant une coupe horizontale dans l'axe du canon de l'accélérateur ;
- Figure 5 représente une vue en élévation latérale de gauche du dispositif de la figure 3 suivant une coupe verticale dans l'axe du canon de l'accélérateur ;
 - Figure 6 est un schéma en vue de dessus illustrant le traitement d'une structure cylindrique à extrémités bombées, et
 - 10 - Figures 7a et 7b illustrent schématiquement le montage rotatif du cornet de l'accélérateur et de la cible autour de l'axe du faisceau engendré.

Sur les figures 1 et 2, on a représenté schématiquement une enceinte 1 en béton armé définissant une cellule 15 d'irradiation 2 et une enceinte adjacente 3 également en béton armé formant casemate dans laquelle est disposé un générateur d'électrons 4, - les deux enceintes 1, 3 communiquant par un passage horizontal 5 de section rectangulaire.

20 Le générateur d'électrons comprend un ensemble canon à électrons 6a-section accélératrice 6b muni à son extrémité d'un cornet de balayage 7 comportant une fenêtre de sortie de forme rectangulaire étroite disposée généralement verticalement à l'axe, symbolisé en 8, du faisceau 25 d'électrons, l'ensemble canon-section accélératrice étant disposé horizontalement dans la casemate 3 en direction de la cellule d'irradiation 2.

Immédiatement en avant du cornet 7 peut être placé, à la manière connue, une cible de conversion 9, montée escamotable 30 si l'on veut substituer au faisceau d'électrons d'irradiation un faisceau d'irradiation par rayonnement X.

Conformément à l'invention, l'ensemble formé par le canon à électrons 6a et la section accélératrice 6b, le cornet 7, la cible 9 et tout ou partie des moyens de 35 servitude de l'accélérateur, est monté sur une plate-forme 10 mobile dans la casemate 3 suivant un axe parallèle à l'axe 8 du faisceau d'électrons engendré par l'accélérateur.

La plate-forme 10 est simplement symbolisée sur les dessins et se déplace par l'intermédiaire de galets 11 40 circulant sur des rails fixes symbolisés en 12 installés dans

la dalle de plancher de la casemate 3. La plate-forme 10 est mue par exemple à l'aide de moyens moteurs 13 embarqués, les lignes en tiretés reliant les moyens 13 aux galets 11 illustrant simplement la fonction de déplacement de la plate-forme 10 par les moyens 13, étant entendu que bien des solutions techniques connues de l'homme de métier sont possibles pour faire déplacer le long des rails 12 l'équipage mobile constitué de la plate-forme 10 et de tous les éléments qu'elle porte.

10 Les moyens de servitude de l'accélérateur embarqués sur la plate-forme mobile 10 ne sont pas représentés sur la figure 2.

15 Ces moyens comprennent, entre autres, et comme illustré schématiquement sur les figures 3 à 5 qui sont des vues complémentaires de l'équipage mobile de la figure 2, la cuve 14 d'un klystron alimentant le canon à électrons 6a et la ligne à retard 15 du modulateur de l'accélérateur.

20 Ces moyens sont particulièrement sensibles aux rayonnements électromagnétiques, notamment les rayonnements X rétro-diffusés par la cible 9 en direction de la casemate 3.

Aussi, conformément à une autre caractéristique du dispositif de l'invention, ledit équipage mobile est muni sur sa face frontale tournée vers la cellule d'irradiation 2 d'un bouclier 16 disposé verticalement, fixé sur la plate-forme 10 et entourant, dans le mode de réalisation représenté, l'accélérateur d'électrons à hauteur de l'ensemble 17 de balayage du faisceau d'électrons interposé entre la section accélératrice 6b et le cornet 9.

Le bouclier 16 est de forme générale rectangulaire et correspond en forme et dimensions à la section du passage 5. L'intervalle entre les bords du bouclier 16 et la paroi du passage 5 doit être aussi faible que possible, d'une part, pour éviter au maximum la pénétration dans la casemate 3 des rayonnements X notamment et, d'autre part, pour permettre d'établir correctement dans la casemate 3 une légère surpression en air neuf interdisant notamment aux composés nitriques engendrés dans la cellule d'irradiation, généralement elle-même mise en légère dépression, de pénétrer dans la casemate 3.

40 Pour parfaire la réduction des fuites entre les bords du

bouclier 16 et la paroi du passage 5, lesdits bords ou certains d'entre eux, suivant la qualité au point de vue géométrique de la surface du passage en regard, peuvent être munis, comme représenté en tiretés en 18 sur la figure 4, 5 d'une réglette montée coulissante sur le bouclier et permettant de régler *in situ* plus finement l'intervalle séparant le bouclier de la paroi du passage.

Le bouclier 16 est par exemple une plaque d'acier.

Pour réduire le poids du bouclier 16, celui-ci est de 10 préférence constitué de plusieurs parties d'épaisseur différente et de forme et implantation appropriées au but recherché. Ainsi, pour préserver efficacement les zones sensibles, notamment la section accélératrice 6b, la cuve du Klystron 14 et la ligne à retard 15, le bouclier 16 comporte 15 des parties d'épaisseur sensiblement accrue alors que le reste du bouclier peut présenter une épaisseur réduite.

Par exemple, comme illustré par les figures 3 à 5, le bouclier 16 comporte une première partie 16a d'épaisseur renforcée, une dizaine de centimètres par exemple, de forme 20 sensiblement annulaire et entourant la section de balayage 17 et une seconde partie 16b, de même épaisseur, de forme générale rectangulaire et sensiblement disposée au centre du bouclier en prolongement de la partie 16a, le reste du bouclier ayant par exemple une épaisseur de l'ordre du 25 centimètre.

Comme on peut l'observer sur les figures 4 et 5, la partie 16a forme un écran pour la section accélératrice 6 contre le rayonnement X rétro-diffusé par la cible 9. Quant aux dispositifs 14, 15, ils sont protégés à la fois par la 30 partie 16a et par la partie 16b.

Les formes, dimensions et implantations dans le bouclier des sections d'épaisseur renforcée seront bien entendu fonction de la situation et de la morphologie des circuits ou dispositifs portés par la plate-forme 10 et qui doivent faire 35 l'objet d'une protection renforcée.

Les figures 7a, 7b illustrent très schématiquement une variante de réalisation permettant de faire pivoter autour de l'axe (8) de l'accélérateur, l'ensemble cornet-cible, dans un sens ou dans l'autre, d'au moins 90°, à partir de la position 40 dite normale, à savoir la position verticale de la fenêtre de

sortie du cornet 7 (figure 7a).

A cet effet, le cornet 7 est solidaire d'un anneau de liaison 6c interposé entre le cornet 7 et la section accélératrice 6b et monté rotatif sur cette dernière.

5 La rotation de l'anneau 6c est réalisée par exemple par un moteur électrique 19 monté sur la plate-forme 10 et entraînant l'anneau 6c par une chaîne 20 et un pignon 21 solidaire dudit anneau.

10 La cible 9 est disposée en regard de la fenêtre de sortie du cornet 7 et, à la manière connue, est montée escamotable latéralement lorsque le dispositif est simplement utilisé pour une irradiation électronique.

15 A cet effet, la cible 9 est montée à l'extrémité d'un bras 22 disposé sous le cornet 7 et susceptible de pivoter sur un support 23, par tous moyens appropriés (non représentés) autour d'un axe vertical 24 perpendiculaire à l'axe 8. Le support 23 est solidaire de l'anneau rotatif 6c.

En position de travail, la cible 9 présente un plan perpendiculairement à l'axe 8.

20 Il est clair qu'en actionnant le moteur 19, dans un sens ou dans l'autre, l'ensemble anneau 6c-cornet 7- cible 9 va pivoter autour de l'axe 8 dans un sens ou dans l'autre, du degré désiré.

On a représenté symboliquement en figure 7b la position 25 du couple cornet 7-cible 9 après rotation de 90°, le cornet étant alors à l'horizontale.

L'accélérateur est par ailleurs muni, à la manière connue, d'une cible calorimétrique, escamotable à la manière de la cible 9 et donc portée par le support 23, une telle 30 cible calorimétrique n'étant pas représentée les dessins.

La structure à irradier représentée schématiquement en 30 sur les figures 2 et 6 a une forme cylindrique (virole 31) et des extrémités bombées 32. Elle est supportée à l'horizontale à ses deux extrémités entre deux poupoëes dont 35 l'une 33 est motrice, sur un chariot 34 pourvu de moyens d'entraînement 35 le long de rails 36 pénétrant dans la cellule d'irradiation 2 orthogonalement à l'axe 8 du faisceau d'électrons.

La rotation de la structure 30 sur son chariot 34 est 40 assurée par un moteur 37.

Eventuellement, les poupées (33) de support-entraînement de la structure 30 sont montées réglables en hauteur sur le chariot 34.

La structure 30 est à la manière connue présentée devant 5 le cornet 7 avec son axe 38 horizontal et perpendiculaire à l'axe du faisceau d'électrons 8 et défile devant le cornet en étant animée d'un double mouvement, de translation le long des rails 36 et de rotation autour de son axe 38.

Sur les figures 1, 2 et 6, on a représenté (en 7, 9) la 10 position initiale, de repos, du cornet et de la cible de l'accélérateur, la cible 9 se trouvant au voisinage du débouché du passage 5 dans la cellule d'irradiation 2, cependant que le bouclier 16 se trouve à l'autre extrémité du passage, côté casemate 3.

En 7' et 9' sont représentées les positions d'avancée extrême du cornet et de la cible vis à vis de l'axe 38 de la 15 structure à irradier. La course d de déplacement de l'équipage mobile (figures 2 et 6) est de l'ordre par exemple de 2,5 mètres.

Comme illustré par la figure 6, selon la morphologie de la structure 30 à irradier, la cible 9 peut être amenée au plus près de la paroi externe de la structure aussi bien à 20 hauteur de la virole 31 (cible 9'') qu'à hauteur des parties bombées 32 (cible 9''' et 9')).

Bien entendu, le déplacement de la plate-forme 10 est asservi à celui du déplacement du chariot 34 sur ses rails 36.

D'une manière générale, les divers mouvements de 30 translation du chariot 34, de la plate-forme 10, et de rotation de la structure 30 sont programmés et gérés par le pilote de l'accélérateur en fonction des doses de rayonnement X envoyées sur les différentes parties en matériau composite de ladite structure, c'est à dire les parties présentant d'une manière générale une masse surfacique supérieure 35 à 4g/cm^2 .

Comme indiqué plus haut, le déplacement de la cible 9 par rapport à la structure à irradier 30 ne nécessite aucun réglage du faisceau d'électrons incidents puisque c'est l'ensemble cornet 7-cible 9 qui se déplace d'un bloc.

Tout au long de son déplacement dans le passage 5, le 40

bouclier 16 assure en permanence son rôle protecteur en coulissant dans le passage tout en conservant sensiblement le même intervalle ou jeu entre lui et la paroi du passage, ce jeu étant réduit le plus possible.

5 Le déplacement en translation de la plate-forme 10 est assuré à une vitesse lente et avec des rampes d'accélération et décélération programmées afin de ne pas engendrer de vibrations préjudiciables à certains composants du matériel embarqué, particulièrement fragiles.

10 Le déplacement de la plate-forme peut se faire avantageusement à deux vitesses, l'une relativement rapide (l'accélérateur n'étant pas en service) pour amener la cible 9 dans la zone de travail et l'autre, lente, en cours d'irradiation de la structure.

15 L'invention s'applique à l'irradiation de structures de révolution (cylindrique, conique, sphérique, etc...), mais également à l'irradiation de structure de toute morphologie et dimension et qui n'est pas de révolution. Par structure, on entend tous corps ou pièces simple ou complexe, épaisses 20 (à épaisseur variable ou non) ou massives, comportant ou non des inserts de nature différente de celle de la résine à polymériser.

Le pivotement de l'ensemble cornet 7- cible 9 autour de l'axe 8 du faisceau d'électrons incidents, grâce au moteur 25 19, permet d'orienter le spectre d'émission des rayons X par rapport à la partie de la structure à irradier. Ceci autorise un traitement différent de zones différentes de la structure ainsi qu'un traitement plus efficace et ciblé de structure ou de parties de structure allongées, c'est-à-dire disposées 30 horizontalement au moment de l'irradiation.

Le pivotement du cornet 7 autour de l'axe 8 peut bien entendu être mis en oeuvre avec la cible 9 escamotée latéralement, le dispositif fonctionnant en irradiation électronique.

35 Enfin l'invention, n'est évidemment pas limitée aux modes de réalisation représentés et décrits ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes, notamment en ce qui concerne la technologie de réalisation des divers moyens pour translater la plate-forme 10.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Installation de polymérisation par ionisation de structures notamment de dimensions importantes, constituées principalement de matériaux composites, comprenant :

- un générateur d'électrons (4) disposé dans une casemate (3) et comprenant un accélérateur linéaire (6) muni d'un cornet (7) à fenêtre d'irradiation et des moyens de servitude dudit accélérateur,

- une cible (9) de conversion du faisceau d'électrons en rayonnement X, montée escamotable, de façon à s'interposer ou non dans le faisceau de sortie dudit cornet,

- une cellule d'irradiation (2) contenant la structure (30) à traiter,

- et des moyens (34) de support-présentation de ladite structure (30) en regard du faisceau d'électrons ou du rayonnement X,

caractérisée en ce que l'ensemble accélérateur (4)-cornet (7)-cible (9) et une partie au moins des moyens de servitude (14,15) est embarqué sur une plate-forme mobile dans la casemate (3) en direction de la cellule d'irradiation (2) et suivant un axe horizontal parallèle à l'axe (8) du faisceau engendré par l'accélérateur et en ce que l'équipage mobile ainsi constitué est muni, sur sa face frontale tournée vers la cellule d'irradiation (2), d'un bouclier de radio-protection (16) susceptible de se déplacer dans un passage (5) ménagé dans une paroi de séparation entre la cellule d'irradiation (2) et la casemate (3), le contour du bouclier étant adapté à la section dudit passage en sorte de ne laisser subsister entre ledit contour et ledit passage qu'un intervalle aussi réduit que possible.

2. Installation suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'une légère surpression en air neuf est créée dans la casemate (3) afin d'éviter l'entrée de composés nitriques en provenance de la cellule d'irradiation (2).

35 3. Installation suivant la revendication 1 ou 2,
caractérisée en ce que des réglettes (18) de réglage
d'écartement entre le bord périphérique du bouclier (16) et

la paroi dudit passage (5) sont montées sur le bouclier.

4. Installation suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le bouclier (16) est formé de plusieurs parties (16a, 16b) de caractéristiques, notamment 5 d'épaisseur, variables et géométriquement agencées en sorte de protéger vis à vis du rayonnement X et/ou du rayonnement électronique rétro-diffusé, chaque zone sensible dudit équipage mobile selon son degré de sensibilité.

5. Installation suivant l'une des revendications 1 à 4, 10 caractérisée en ce que la structure à irradier (30) est une structure de révolution défilant devant le cornet (7) de l'accélérateur avec son axe (38) horizontal perpendiculaire à l'axe (8) du faisceau d'électrons de l'accélérateur et soumise à un double mouvement de rotation autour de son axe 15 et de translation suivant son axe, les mouvements de la plate-forme (10) et de la structure (30) à irradier étant asservis.

6. Installation suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'ensemble cornet (7)-cible (9) est 20 monté rotatif autour de l'axe (8) de l'accélérateur, dans un sens ou dans l'autre et d'une amplitude au moins égale à 90°.

1/6

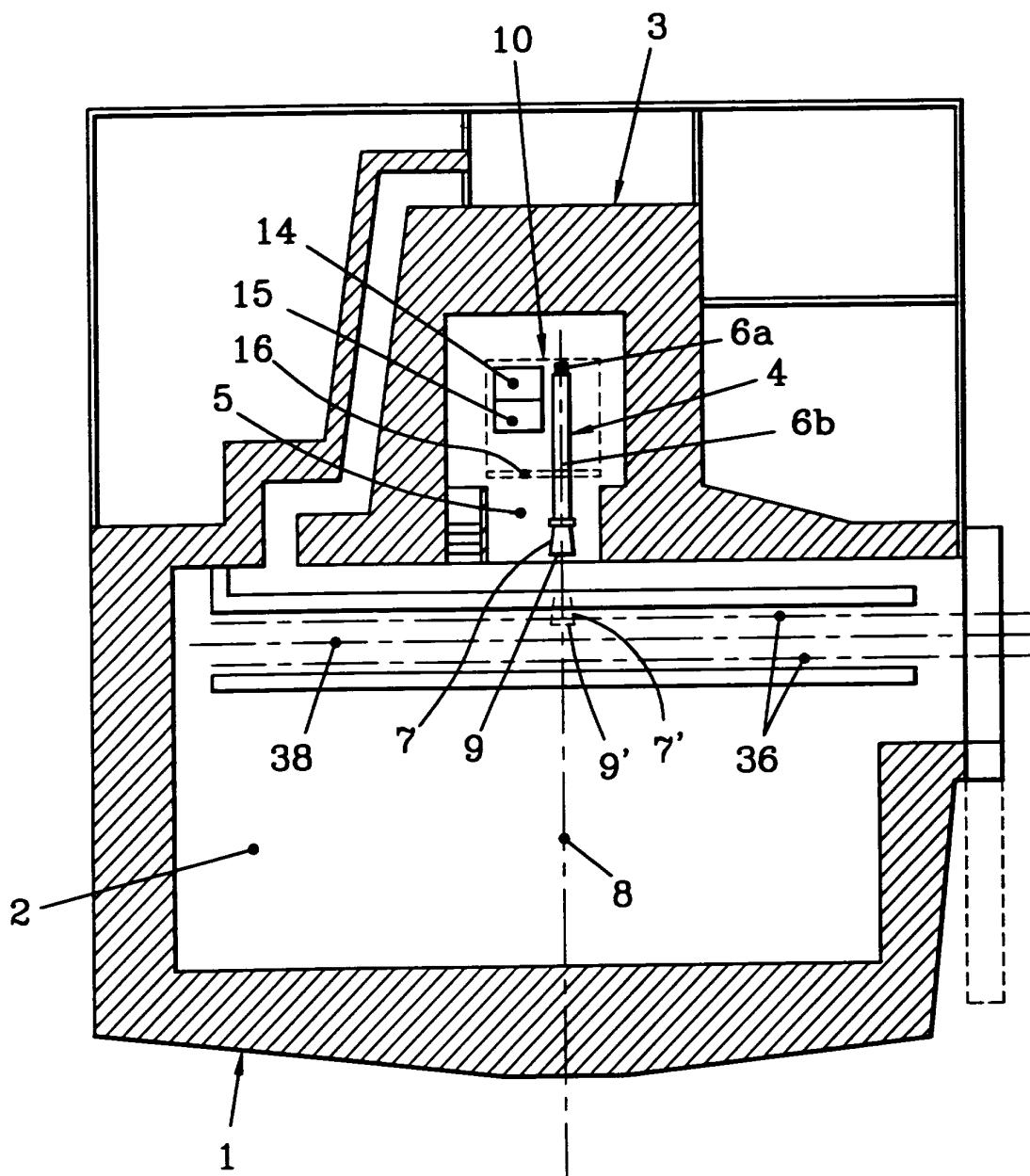


FIG.1

2/6

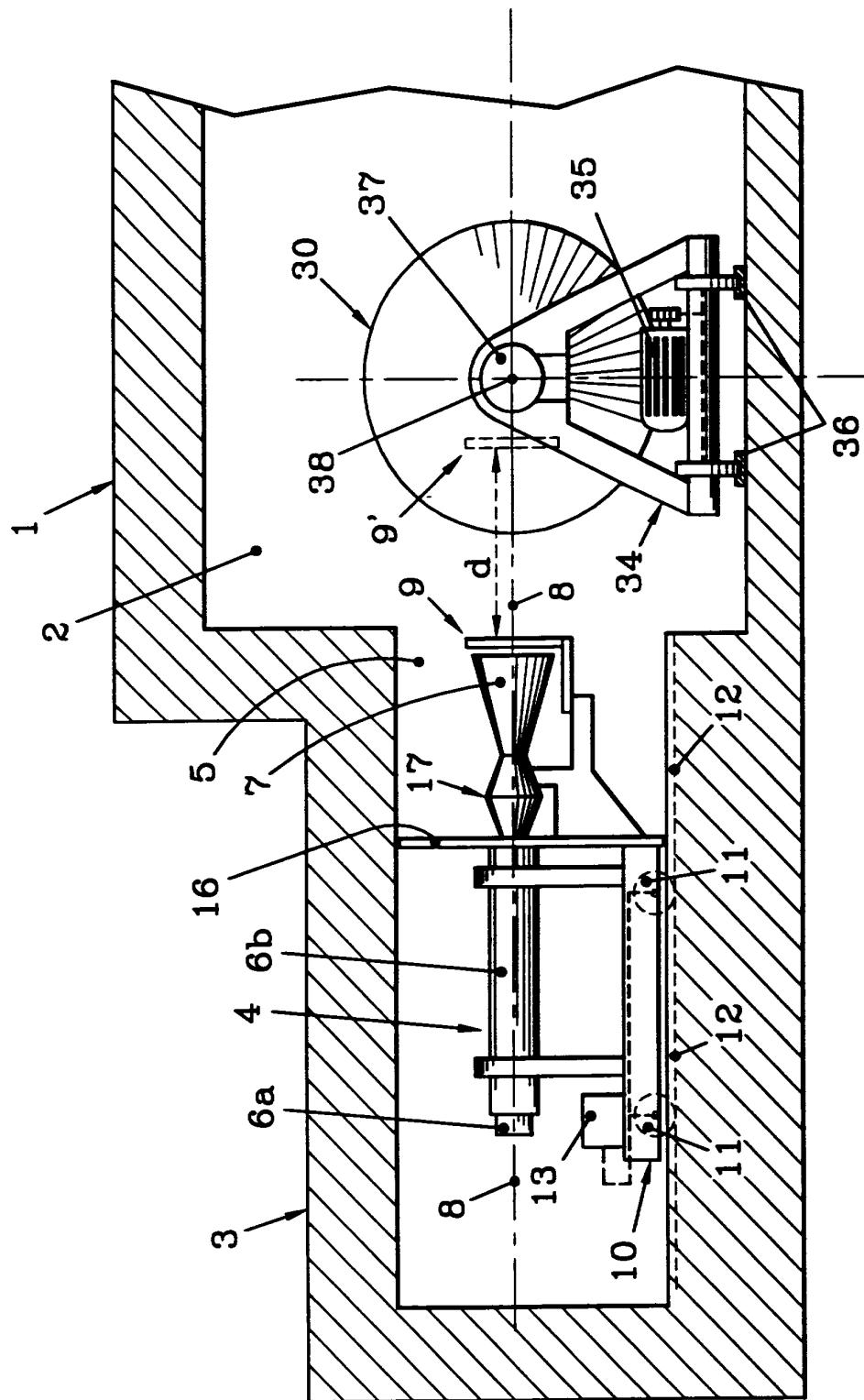


FIG.2

3/6

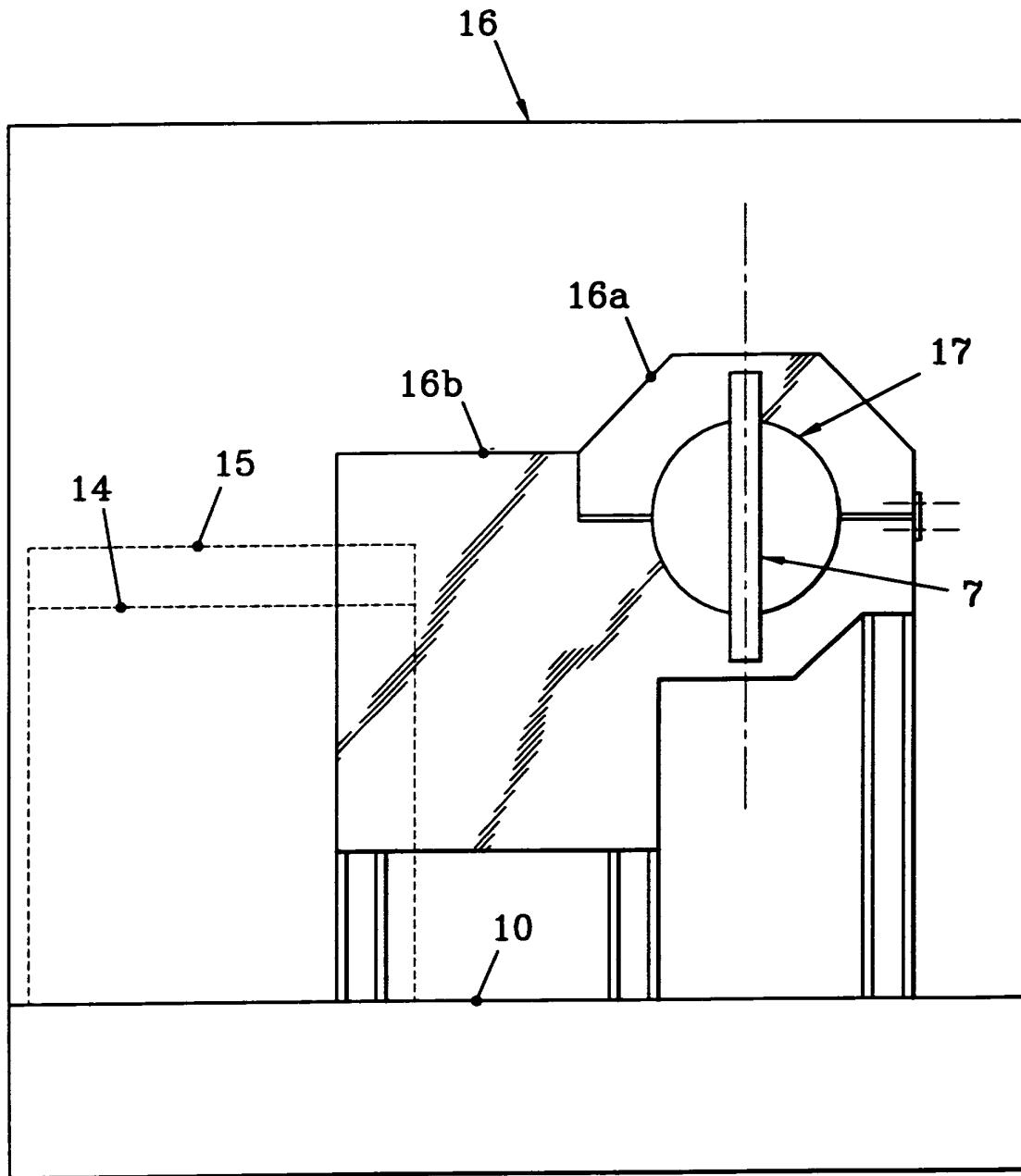
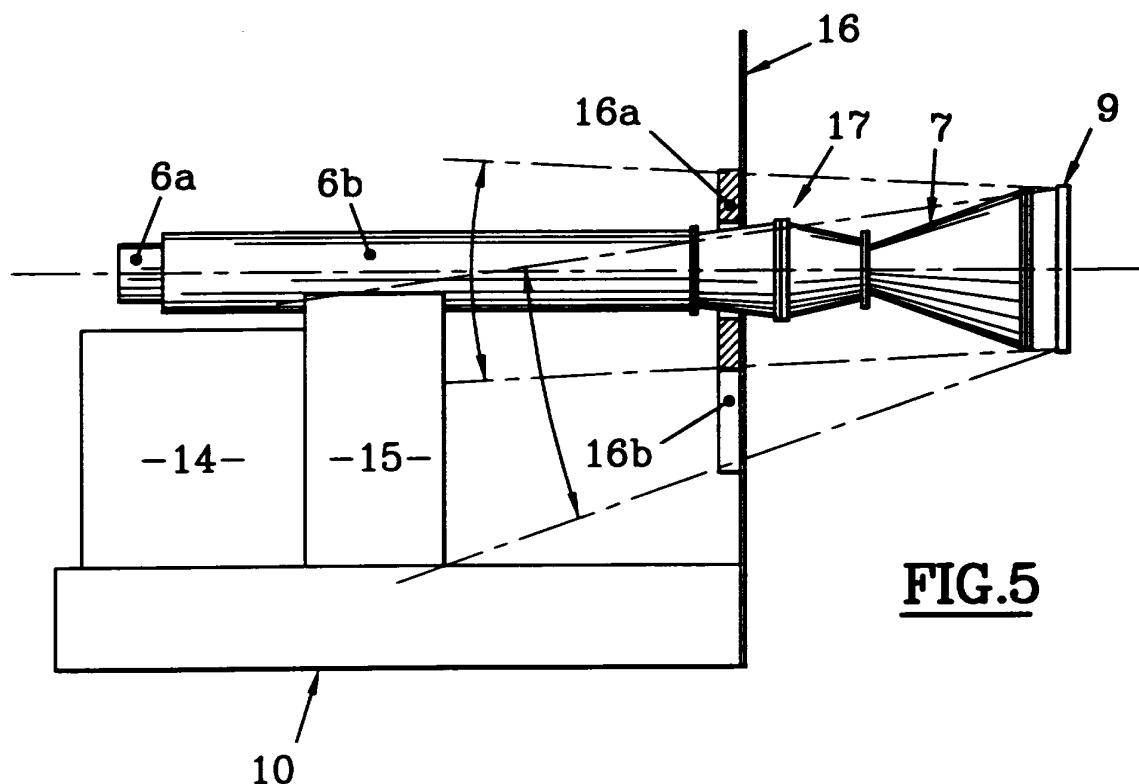
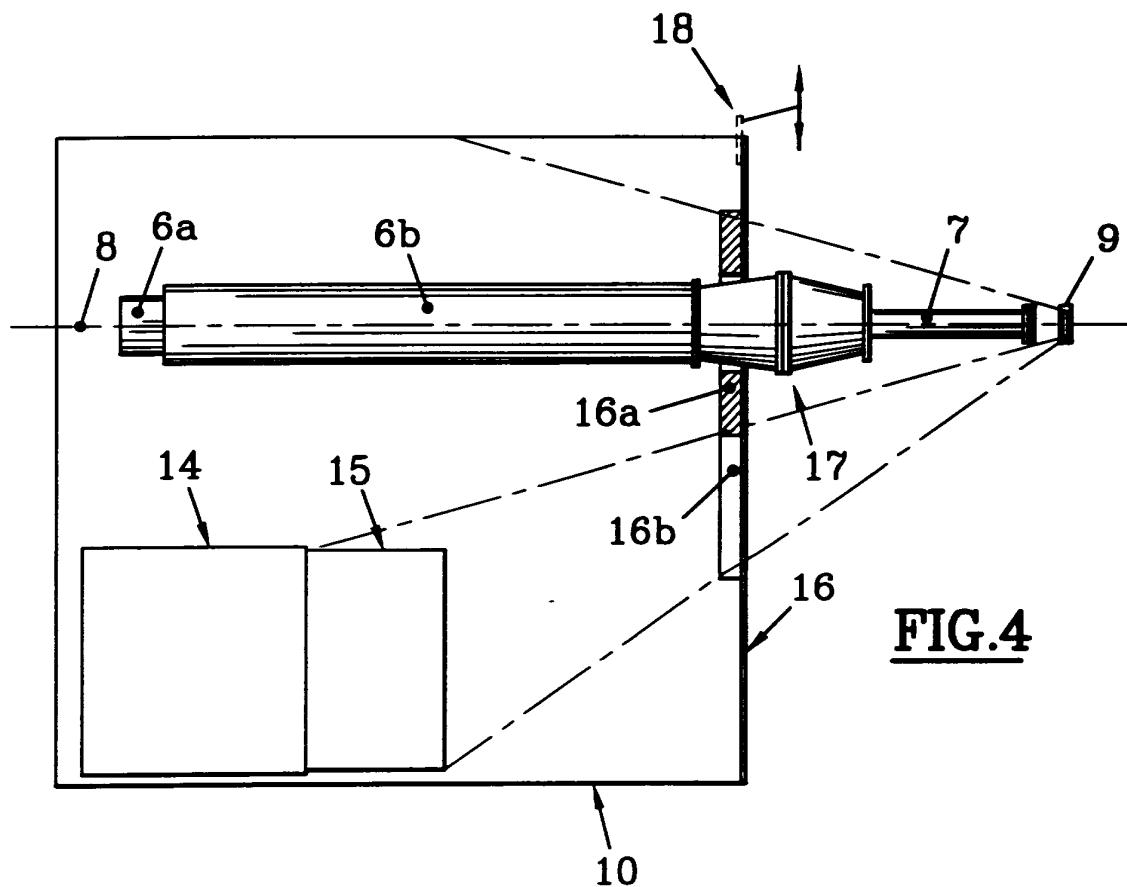


FIG.3

4/6



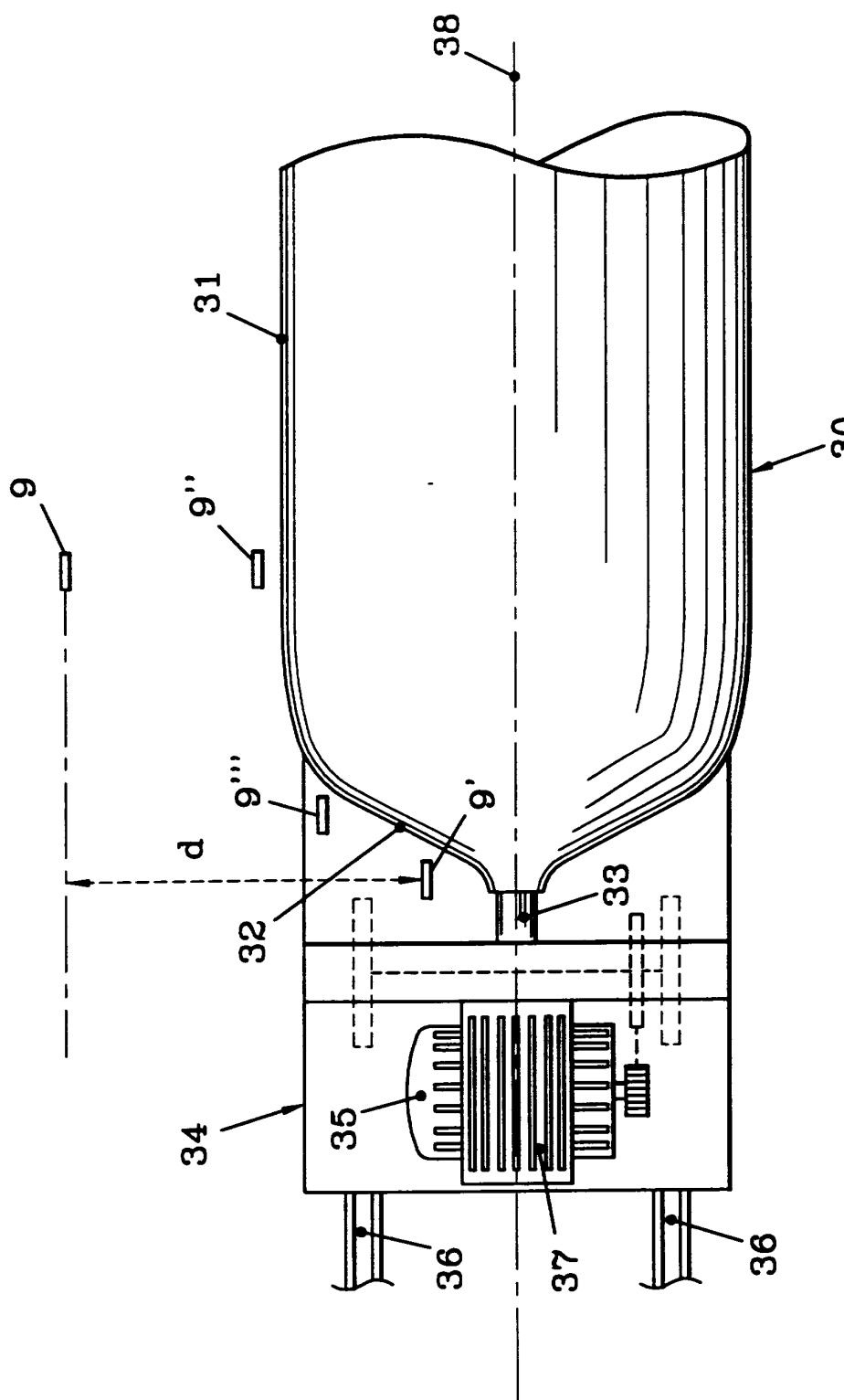
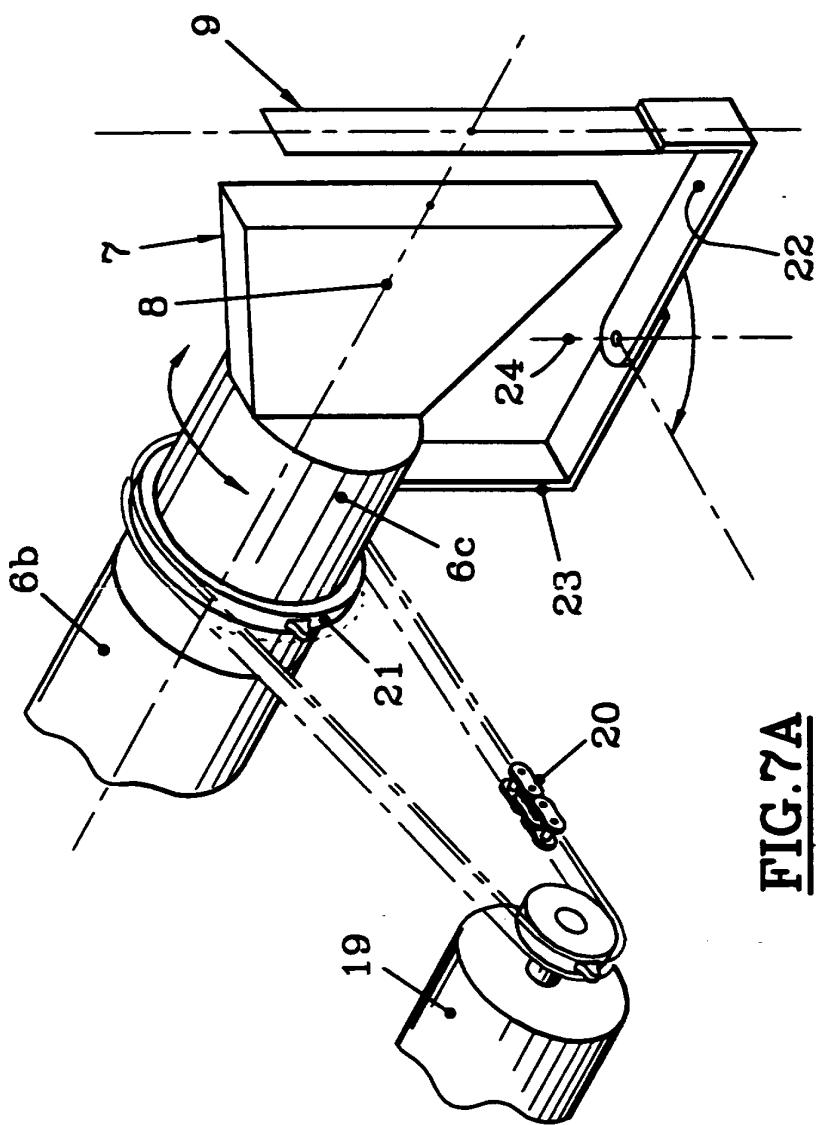
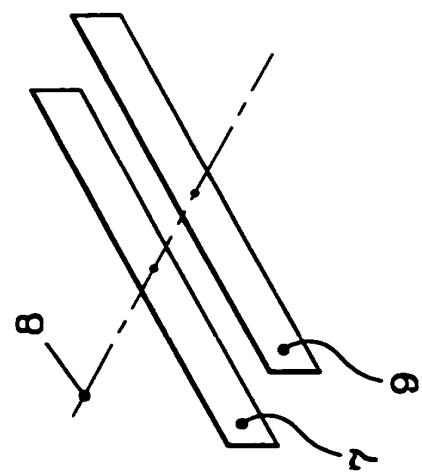


FIG.6

6/6

FIG.7B**FIG.7A**

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 513069
FR 9414881

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
D, A	EP-A-0 165 118 (AEROSPATIALE) 18 Décembre 1985 * le document en entier * ---	1
A	FR-A-1 296 844 (VARIAN ASSOCIATES) * le document en entier * ---	1, 5, 6
A	GB-A-869 267 (BROWN, BOVERI & CIE) * le document en entier * ---	1, 6
A	GB-A-987 884 (MEDICOR RONTGEN MUVEK) * page 2, ligne 20 - page 2, ligne 31; revendications; figure 1 * ---	1
A	FR-A-2 488 766 (IVANOV ANDREI) 19 Février 1982 * le document en entier * ---	1-3
A	COMPOSITE POLYMERS, vol. 3, no. 6, 1 Janvier 1990 pages 438-451, XP 000226334 BEZIERS D ET AL 'ELECTRON BEAM CURING OF COMPOSITES' * page 449, alinéa 1; figure 1 * ---	1
A	EP-A-0 105 580 (RADIATION DYNAMICS) 18 Avril 1984 * figures * ---	
A	FR-A-2 298 166 (TETZLAFF KARL HEINZ) 13 Août 1976 * figures; exemples * -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. 6)
		B29C G21K
1	Date d'achèvement de la recherche 14 Septembre 1995	Examinateur Labeeuw, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgarion non écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		